



promocash
Brive

FACTURE

N° Facture : 471542

SASU HUDIS
ZAC DU MAZAUD
RUE ARMAND SOURIE
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél : 05 55 86 34 80



Date : 18/02/2026 à 10h45

Echéance : 18/02/2026

Total TTC : 29,34 €

N° Compte Client : 0002-08023

N°Siret : 41805401100014

N°RNA :

N°TVA :

N°UTI : 20240060546

Nom Contact Principal : M DARNIS DIDIER

Tél :

Port : 06 07 13 31 14

Adresse de livraison

SARL SARL LA NOYERAIE DES ABEILLE
SARL LA NOYERAIE DES ABEILLES
60 PL DU COUDERC
46110 BETAILLE

Adresse de facturation

SARL SARL LA NOYERAIE DES ABEILLE
SARL LA NOYERAIE DES ABEILLES
60 PL DU COUDERC
46110 BETAILLE

Nom de l'acheteur : DIDIER DARNIS

N°Engagement :

N° Code Service :

Réf. Grand Compte :

Type de Retrait : MAGASIN

Date Livraison :

Poids livré :

Code	Libellé Produit	Qté	TVA	PU HT	Remise Total HT	Remise Motif	Montant HT	Emballage
337962	750G COULIS EXTRA 80% FRT RGE	1	5,5%	7,80			7,80	
957982	750G CARAMEL BEURRE SALE ATRIA	1	5,5%	10,35			10,35	
Total CHARCUTERIE							18,15	
259013	1KG PUREE DE FRUITS ROUGES	1	5,5%	9,66			9,66	
Total BOULANGERIE							9,66	

Ventilation par TVA

TVA %	Mt HT	Mt TVA	Mt TTC
5,5%	27,81	1,53	29,34
Totaux	27,81	1,53	29,34

Vous avez été servi par Linda

TOTAL HT	27,81 €
DONT VIGNETTE COT. SS (HT)	0,00 €
DONT SERVICE (HT) :	0,00 €
TOTAL TVA	1,53 €
TOTAL EMBALLAGES	0,00 €
TOTAL TTC	29,34 €

TVA ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Droit d'accise

Volume soumis à SS :

Montant vignette cotis. SS : 0,00

Règlement sur le compte

Référence à rappeler : 0002-08023_471542

BIC : CMCIFRPP

IBAN : FR7610057190900002032660936

NET A PAYER: 29,34 €

Echéance Facture : 18/02/2026

Payée en ligne : NON

Solde du compte : 29,34 €

Bio = Certifié Ecocert FR-BIO-01
Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement anticipé. Conformément aux dispositions légales relatives aux délais de paiement entre les entreprises, le défaut de paiement total ou partiel à l'échéance figurant sur la facture pourra entraîner l'application de pénalités à un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera également due sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification. Ces éléments seront facturés mensuellement, de plein droit et sans mise en demeure préalable.
Escompte néant - Pénalités de retard - Réserve de propriété et attribution de compétence

